

sont même prêts à se saigner à blanc pour honorer leurs engagements.

Ce n'est pas tout de leur permettre de s'endetter en leur permettant d'emprunter. Il faudrait également leur permettre d'espérer de pouvoir un jour «s'autofinancer», ce qui leur permettrait du même coup d'éviter un chapitre très onéreux dans le domaine des dépenses, celui de l'intérêt. Les taux d'intérêt élevés, il y a une cause à cela. Justement, j'ai proposé une motion aujourd'hui en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, motion qui a semblé plaire à l'ensemble de la Chambre mais à cause de la procédure parlementaire, même si nous sommes 263 en faveur d'une motion, s'il y en a un qui se réveille un peu plus tôt que prévu et qui dit «non», on ne peut même pas savoir qui l'a dit. On a entendu un «non» et la présidence est obligée de dire: La motion ne peut donc être présentée.

Or, monsieur le président, même si l'on nous accuse parfois nous, les créditistes, de faire des propositions qui ne tiennent pas debout, on constate, après un certain temps, et cela est curieux, que le gouvernement en a adopté quelques-unes, et que cela finit par tenir debout.

• (2110)

Monsieur le président, si le gouvernement adoptait la proposition que l'on fait—j'espère que le ministre des Finances va en prendre bonne note—à l'effet que le secteur public soit financé d'une autre façon qu'on le finance aujourd'hui, il débarrasserait le plancher sur le marché des emprunts, et il cesserait d'être le principal concurrent de l'entreprise privée sur le marché de l'argent. Cela contribuerait à diminuer les taux d'intérêt, permettrait à l'entreprise privée de survivre et d'espérer pouvoir faire concurrence sur le marché international, et cela en utilisant les bons offices de la Banque du Canada qui, après tout, est bien notre institution à nous.

La semaine dernière, monsieur le président, en réponse à une question que j'avais inscrite au *Feuilleton* de la Chambre, je demandais: Est-ce qu'au cours des 10 dernières années, le gouvernement du Canada a eu recours aux bons offices de la Banque du Canada pour financer, pour faire des prêts au gouvernement canadien? La réponse était non, et on apportait des précisions. On a dit qu'en vertu de l'article 18 (1) de la loi la Banque ne pouvait prêter que pour une période de six mois. Or, avec une période de six mois, on ne peut pas aller bien loin.

Alors évidemment, le gouvernement n'est pas intéressé à s'endetter vis-à-vis la Banque du Canada seulement pour six mois. On suggère donc que le Parlement modifie cette loi afin de permettre à la Banque du Canada de prêter pour des périodes beaucoup plus longues, à des taux d'intérêt qui représenteraient les frais d'administration. Il me semble que cela serait de la saine administration.

Encore là, ça viendra. Mais on a un moteur qui est mal réglé, qui n'est pas à point. Le moteur tourne et l'explosion se produit, mais lorsqu'elle se produit le piston est descendu un peu trop bas, la chambre à combustion est déjà trop grande, alors la révolution se produit en retard, puis-qu'il n'y avait pas la pression suffisante.

Eh bien, dans nos lois, au Parlement, c'est ce qu'on fait, on n'est pas au point, on arrive toujours trop tard. Après que les dommages sont causés, c'est alors qu'on se décide d'agir.

Or, c'est pour cette raison que je suggère encore aujourd'hui au gouvernement et au ministre des Finances d'étudier très sérieusement les propositions bien concrètes que nous faisons, afin de permettre à l'économie canadienne de

### Lois sur les prêts

concurrencer le marché international, à nous permettre d'être véritablement nous-mêmes, les Canadiens, et ce à la grandeur de l'univers.

Et si l'on n'agit pas, j'ai bien peur que bientôt on va se retrouver dans des situations assez pénibles.

Monsieur le président, même avec les lois que nous avons connues, nous avons constaté que les cultivateurs ont abandonné et abandonnent encore les fermes, parce qu'on ne leur assure pas un revenu susceptible de leur permettre de vivre, de réaliser un certain revenu pour qu'à la fin il leur reste au moins quelque chose.

Il y a quelque temps, j'avais commencé—mais le temps m'avait manqué—à exposer à la Chambre le problème de l'industrie laitière. Pourquoi y a-t-il tant d'encans? Dans *La Terre de chez nous* du 27 mars, il y a encore 16 encans d'annoncés, en vue de vendre des gros troupeaux laitiers de 40, 50, 75, 100 têtes. Il s'agit de gens qui abandonnent l'industrie laitière.

J'ai en main une résolution concernant le seul district de Québec, et je cite:

Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle du syndicat des producteurs de lait industriel de la région de Québec, tenue... le 12 mars 1974.

Et dans cette résolution, on peut lire qu'au cours de l'année, dans cette seule région, 652 producteurs ont abandonné la production laitière.

J'ai également en main une lettre du président de la Fédération canadienne des producteurs de lait. Cette lettre est datée du 26 mars 1974. Il ne s'agit pas du dernier venu, mais d'un homme responsable. Il fait état d'une situation qui l'inquiète. Il commente également le contenu du rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Je me contenterai d'en lire le paragraphe suivant:

«Il existe assurément de sérieuses raisons de s'inquiéter au sujet des revenus d'un grand nombre de producteurs de ce secteur, ...

... le secteur de l'industrie laitière.

... des perspectives actuelles pour cette industrie et de son attitude à fournir aux consommateurs canadiens un approvisionnement adéquat en produits laitiers à des prix raisonnables.»

Les revenus des producteurs de lait se maintiennent trop bas depuis trop longtemps et les conditions de rattrapage s'avèrent trop lentes.

Comme je disais tout à l'heure, notre moteur n'est pas au point.

Notre pays fait donc face aujourd'hui à une escalade dans la vente des troupeaux laitiers et à une diminution constante de la production laitière.

Alors, monsieur le président, voilà une suggestion qui doit nous inquiéter, et à laquelle on doit s'arrêter. Je reconnais que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a annoncé le 31 mars une nouvelle politique pour l'année en cours.

Certaines améliorations ont été apportées, mais elles sont insuffisantes. On peut consulter à ce sujet des chiffres très bien préparés, par des gens qui s'y connaissent dans la matière, et qui ont établi à un cent près ce qu'il en coûte pour produire 100 livres de lait. On analyse le coût du grain, qui est de \$2.22, celui du foin, qui se fixe à \$1.98, celui du transport du lait, qui s'établit à 38c., celui des sels minéraux qui se monte à 8c., et à la fin, nous arrivons avec un total de \$10.15 par 100 livres de lait. Mais actuellement, à partir du 1<sup>er</sup> avril, la moyenne des prix que reçoivent les producteurs de lait industriel est de \$8.50. Il y a donc une perte marquée, et même si on leur permettait d'emprunter dix fois plus qu'ils ne peuvent emprunter aujourd'hui, auprès des banques ou des caisses, le tout garanti par le